



THIVERVAL-GRIGNON

Compte rendu du conseil municipal

Vendredi 21 décembre 2012

L'an deux mille douze, le vingt et un décembre, les membres du Conseil Municipal de Thiverval-Grignon, légalement convoqués en séance ordinaire conformément à l'article L 2121-10 du code des collectivités territoriales, se sont réunis sous la présidence de monsieur Rémi LUCET, Maire.

Etaient présents (es) : MM. Rémi LUCET, Daniel BOSSE, Norbert GOSSE, Bertrand VACHETTE, Laurent MEULENYSER, Mmes Jeanne RENAUD, Nadine GOHARD, Catherine LANEN.

Monsieur Didier BRILLANT donne procuration à Monsieur Daniel BOSSE
Madame Laurence VAUVERT donne procuration à Nadine GOHARD
Madame Marie GARCIA donne procuration à Catherine LANEN

Absents excusés : Mmes Danièle DUMONTET et Nelly MEANCE

Constatant que le quorum est atteint, monsieur le Maire ouvre la séance à 20h 30.

Compte rendu du conseil municipal du 30 novembre : Aucune remarque
Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'ajouter deux délibérations non inscrites à l'ordre du jour.

Le conseil accepte ces délibérations

1. Délibération pour voter les indemnités du receveur municipal pour l'année 2012:

Monsieur le Maire explique qu'il convient de délibérer pour voter les indemnités 2012 dûes au receveur municipal, monsieur REDLICH qui est parti.

Ces indemnités s'élèvent à 334,13 euros

A l'unanimité, le Conseil vote les dites indemnités

Délibération pour les modifications de la redevance Orange France pour l'occupation du domaine routier : Monsieur le Maire explique qu'il convient de délibérer sur l'actualisation de la redevance annuelle pour les années 2010 et 2011 comme suit :

Année 2010

- . artère aérienne : 0,568 km au prix de **49.29 €**
- . artères en sous-sol : 36,609 km au prix de **36.97 €**
- . emprise au sol : 4,230 m2 au prix de **24.65 €**

Année 2011

- . artère aérienne : 0,568 km au prix de **51.58 €**
- . artères en sous-sol : 36,609 km au prix de **38.69 €**
- . emprise au sol : 4,230 m2 au prix de **25.80 €**

A l'unanimité, le Conseil autorise monsieur le Maire à facturer à France Télécom les montants ci-dessus

ORDRE DU JOUR :

2. Délibération pour autoriser le Maire à signer une convention avec la ville de Beynes concernant le bail du site de « Mortemai » : Monsieur le Maire explique qu'il convient de délibérer pour l'autoriser à signer une convention avec la ville de Beynes concernant le bail du site de « Mortemai ». Il rappelle au Conseil que, depuis la rétrocession de l'aérodrome, le site de « Mortemai » appartient à la commune de Thiverval-Grignon. La ville de Beynes y possède des aménagements et structures qu'elle utilise depuis de nombreuses années.

Il fait part au conseil que la ville de Beynes a délibéré le 20 décembre pour la rétroactivité de 2007 à 2012 (soit un montant de 105 000 euros), mais la délibération pour la signature de la convention sera prise ultérieurement.

A l'unanimité, le Conseil autorise monsieur le Maire à signer la dite convention

Informations du Maire

Il fait part au conseil municipal que l'enquête public GRT Gaz est consultable en mairie Pour faire suite à la demande de Monsieur Bertrand VACHETTE, un état concernant les questions diverses sur trois années de conseil a été fait. La majorité des points soulevés ont été traités, et/ou ont obtenu une réponse, et/ou sont en cours de résolution. Seul le trottoir de la rue de Crespières menant au RD 198 n'a pas encore été traité.

Tour de table

Bertrand VACHETTE demande si une solution est trouvée pour sécuriser la rue de rougemont, et demande si le projet de haut débit sur le village avance.

Daniel BOSSE lui répond que des devis ont été demandés pour un plateau surélevé.

Monsieur le Maire l'informe qu'une réunion intercommunale est prévu début janvier concernant le haut débit. Il précise que le Conseil Général lance un grand programme fibre optique dans le Département.

Laurent MEULENYSER fait part au conseil d'un petit problème rencontré avec LPCR : la facturation du centre de loisirs a été prélevée avec le rattrapage depuis l'ouverture sans en avertir les familles. Nadine GOHARD répond qu'elle le signalera à LPCR que cela ne devra plus se produire.

Nadine GOHARD rappelle que la commune est adhérente à l'ADMR de garancière qui est un organisme sérieux. Elle regrette que la participation communale n'apparaissent plus sur les factures des bénéficiaires. Elle précise que cinq de nos administrés sont concernés par l'ADMR

Jeanne RENAUD fait part au conseil que des mauvaises odeurs se font sentir aux alentours du Bel Air. Monsieur le maire tâchera d'en savoir plus.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 21h 35